

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Annick Jean	Numéro de permis 2020119	Date d'inspection Le 11 janvier 2024
Nom de l'établissement Halte Scolaire Éducation Sécurité Confiance (ESC)		Numéro de téléphone (506) 423-2684
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	20 oct. 2023	
Commentaires : Cancellation RCR du 3 décembre 2023. Elle le fait en ligne en fds et en personne lorsque fini.			

Commentaires généraux
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), de la santé et de la sécurité. Certains enfants sont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 janvier 2024
Date

original signé par
Annick Jean
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 janvier 2024
Date